

# Payer des aliments pour enfants

## Ce que vous devez savoir.



### Que sont les aliments pour enfants et à qui s'adressent-ils?

Les parents doivent soutenir financièrement leurs enfants, qu'ils aient vécu même en cas de séparation ou de divorce. Les aliments pour enfants (ou pension alimentaire) visent à assumer les coûts associés à élever un enfant. Le droit de bénéficier du soutien est le droit de l'enfant. Comme ce soutien est destiné à l'enfant - et non aux parents - ce n'est pas une chose que ces derniers peuvent négocier pour s'en débarrasser.

### Votre coparent et vous-même êtes liés financièrement. Qu'est-ce que ça signifie?

Vous et votre coparent avez des obligations l'un envers l'autre concernant la pension alimentaire de l'enfant. Vous êtes dans l'obligation d'informer le coparent de votre revenu actuel et de prendre les mesures nécessaires pour payer les aliments pour enfants basé sur ce salaire. Cela s'applique tant à vous qu'au coparent en cas de temps parental partagé ou de temps parental exclusif.

### Pourquoi?

Votre coparent et vous avez le droit de connaître les détails financiers l'un de l'autre pour établir ou mettre à jour les aliments pour enfants. Si vous n'informez pas votre coparent de changements à votre revenu, cela peut être considéré comme un « comportement répréhensible ». Dans ces cas, vous faites passer vos intérêts avant le droit de l'enfant de recevoir du soutien approprié. Un comportement répréhensible est pris en considération lors de demandes de changements à des ententes d'aliments pour enfants existantes ou rétroactives.

### Le saviez-vous?

Si vous avez des arrérages dans vos paiements de pension alimentaire ou si vous en avez trop payé, la loi au Canada stipule que le renoncement à ces arrérages ou le remboursement des trop-payés ne sera possible qu'en cas de circonstances exceptionnelles. C'est ainsi en raison de l'obligation des payeurs de pension alimentaire de prendre les mesures pour payer le bon montant d'aliments pour enfants.

Si vous voulez aller devant les tribunaux, pour modifier vos arrérages de pension alimentaire ou demander le remboursement de pension alimentaire payée en trop vous devrez démontrer au tribunal pourquoi il est approprié d'effectuer des changements. Si vous attendez des années avant de tenter de mettre à jour vos obligations en matière d'aliments pour enfants, le tribunal pourrait ne pas ajuster vos arrérages ou vos trop-payés. C'est ainsi parce que vous n'avez pas pris de mesures plus tôt, même si vous n'aviez peut-être pas gagné autant d'argent ou aviez payé plus que vous deviez payer. Lorsque le tribunal prend cette décision, il tient compte de tout comportement répréhensible. Par conséquent, il est important de prendre les mesures nécessaires pour payer le bon montant de pension alimentaire pour enfants.

### Quelles actions peuvent être considérées comme des « comportements répréhensibles »?

Aaron a obtenu une promotion au travail. Son salaire a augmenté de 15 000 \$ il y a deux ans, mais il n'a jamais informé son coparent, car il est d'avis qu'il ne devrait pas payer plus de pension alimentaire. En fait, Aaron a menti à son coparent à plusieurs reprises lorsqu'elle a demandé comment allait son travail.

Ling a demandé à son patron de commencer à la payer sans déclarer ses revenus pour qu'il n'y ait pas de traces du montant qu'elle gagne. Elle a menti à son coparent et lui a dit qu'elle avait perdu son emploi et était sans revenu.

## LES SERVICES DE JUSTICE À LA FAMILLE OFFRENT DES SERVICES GRATUITS POUR AIDER À RÉGLER DES QUESTIONS D'ALIMENTS POUR ENFANTS

### Bureau de recouvrement des pensions alimentaires (Maintenance Enforcement Office — MEO)

Le MEO aide à percevoir les paiements de pension alimentaire. Le MEO peut prendre des mesures pour exécuter les ordonnances d'aliments pour enfants, notamment par la saisie-arrêt de salaire et à la saisie de remboursements d'impôt. Le MEO n'aide pas seulement les parents qui ont des problèmes à recevoir les paiements de pension alimentaire, il peut également s'assurer que les deux parties ont des documents juridiques des paiements effectués pour les aliments pour enfants. Ce peut être utile dans les cas où un registre des paiements est requis dans l'avenir pour appuyer une demande faite devant les tribunaux. Pour plus de renseignements, contactez le MEO au 1-866-229-9712 ou par courriel au [meoinquiry@gov.sk.ca](mailto:meoinquiry@gov.sk.ca).

### Service d'aliments pour enfants

Ce programme aide les familles à s'assurer qu'un niveau approprié de pension alimentaire est payé pour leurs enfants. Les parents peuvent présenter une demande pour un calcul initial de pension alimentaire s'ils n'ont pas déjà en place une entente ou une ordonnance du tribunal. Le Service recalcule aussi les montants d'aliments pour enfants existants pour tenir compte de changements au revenu. Le Service est une option gratuite et les familles évitent ainsi le fardeau associé au temps et à l'argent qu'elles doivent investir si elles décident de poursuivre la question de la pension alimentaire devant les tribunaux. Pour déterminer si vous êtes admissible à un calcul ou un recalcul d'aliments pour enfants, vous trouverez des renseignements en ligne à [Service des aliments pour enfants | Aliments pour enfants | Gouvernement de la Saskatchewan](#), par téléphone au 1-833-825-1445 ou en envoyant un courriel à [childsupportservice@gov.sk.ca](mailto:childsupportservice@gov.sk.ca).



### CONSEILS/RÉSUMÉ

1. **DIVULGUEZ** : Avoir des obligations de pension alimentaire pour enfants signifie que votre coparent a le droit de connaître les détails de votre situation financière jusqu'à ce que votre enfant ne soit plus à charge. Par conséquent, gardez votre coparent informé; soyez honnête et transparent si votre revenu change.
2. N'oubliez pas que l'obligation de divulguer les changements de revenu s'applique aux deux parents s'il y a entente de temps parental partagé ou de temps parental exclusif.
3. Si votre revenu change et que vous et votre coparent n'êtes pas d'accord sur le montant de la pension alimentaire approprié, n'attendez pas et prenez des moyens pour mettre à jour vos obligations d'aliments pour enfants.
4. Payez un montant de pension alimentaire basé sur votre revenu. Vous pouvez vérifier vos obligations en matière d'aliments pour enfants en accédant à l'[Outil de recherche en direct des montants de pensions alimentaires pour enfants 2017](#) ([justice.gc.ca](http://justice.gc.ca)).
5. N'oubliez pas que la loi au Canada indique qu'il y a une présomption que les arrérages et les trop-payés ne peuvent pas être dispensés ou mis de côté si vous ne prenez pas les mesures nécessaires pour régler la situation, et ce, dans les meilleurs délais.

Pour de plus amples renseignements concernant les aliments pour enfants ou sur le droit de la famille, vous pouvez contacter le Centre d'information sur le droit de la famille en composant le 1-888-218-2822 ou en envoyant un courriel à [familylaw@gov.sk.ca](mailto:familylaw@gov.sk.ca).